DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

3 DECEMBRE 2015

N° 2015-12-07

Objet : Observatoire du territoire des Baronnies provençales - Expérimentation et mise en œuvre opérationnelle de la thèse

- Vu la délibération n° 2011-11-03 du 28 septembre 2011 ayant pour objet le projet de thèse relatif à l'observatoire de l'évolution du territoire,

La Présidente expose :

La mise en place d'un observatoire de l'évolution des milieux, comme stipulé dans la Charte (ambition I, orientation 1), est réalisée suivant une succession d'étapes ayant pour but de préciser progressivement le projet.

En 2011 une étude de préfiguration dans le cadre d'un stage a mis en avant la faisabilité d'un observatoire fondée sur une approche socio-écologiquedu territoire, transdisciplinaire et une démarche participative.

Le Syndicat Mixte des Baronnies Provençales (SMBP), l'IRSTEA de Grenoble ainsi que l'Institut Méditerranéen de la Biodiversité et de l'Ecologie marine et continentale (IMBE- UMR CNRS / IRD –Université Aix-Marseille) ont souhaité collaborer autour de questionnements scientifiques d'actualités relatifs à l'aménagement et aux observatoires de territoire. Ainsi, de septembre 2012 à 2015 la mise en place de l'observatoire a fait l'objet d'une thèse universitaire. Cette étude a permis de déterminer les fondements de l'observatoire et ses produits dérivés.

Suite à ce travail de thèse, il s'agit à présent de finaliser cette démarche en mettant en œuvre l'outil sur le territoire de façon opérationnelle. Les acquis théoriques et méthodologiques obtenus pourraient être partagés avec les acteurs du territoire et également avec les autres Parcs naturels régionaux et toute autre collectivité.

Parallèlement, l'IRSTEA de Grenoble a sollicité la doctorante afin de mettre en place une étude sur la vulnérabilité et la sensibilité des territoires de moyenne montagne au changement climatique dans le cadre du projet GICC ADAMONT. Il s'agira de réutiliser les méthodologies et les résultats de thèse dans une perspective liée au changement climatique sur les territoires du Parc naturel régional des Baronnies provençales et du Vercors. Un contrat a été proposé à la doctorante, celui-ci prendra effet en avril 2016, pour une durée d'un an et à hauteur de 0,7 ETP de temps de travail.

Cette proposition de l'IRSTEA est une opportunité pour le SMBP de continuer la collaboration initiée et de finaliser la démarche observatoire initiée en 2011, avec une mise en œuvre opérationnelle de l'outil et le transfert des acquis.

La Présidente propose de solliciter les Régions Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur au titre de la convention d'objectifs pour le financement du projet selon le plan de financement ci-dessous:

Dépenses		Recettes	
Animation expertise - Salaires et charges 0,3 ETP sur 1 an	13 000 €	**Région ARA 50%**	9 000 €
Impressions, communication, frais généraux, frais de mission	5 000 €	**Région PACA 50%**	9 000 €
Total	**18 000 €**	**Total**	**18 000 €**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical

- **Approuve** la proposition de la Présidente
- **Décide** de déléguer au Bureau tout pouvoir quant à la mise en œuvre de cette action.
- **Autorise** la Présidente à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cette action.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

La Présidente
Christine NIVOU